

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2754

présenté par
M. Didier Martin

ARTICLE PREMIER

À la dernière phrase de l'alinéa 9, substituer au mot :

« sauvegarder »

le mot :

« préserver ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.